

Extrait  
du registre des délibérations  
du conseil syndical du S.I.A. ESPEROU

Membres en exercice : 6 Membres présents : 5 Procurations : 0 Absents : 1 Convocation en date du : 05/10/2022	L'An deux mil vingt deux Le 5 octobre à 18 heures le Conseil Syndical du S.I.A. Espérou, dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GAUTHIER Joël, Président du Conseil Syndical
<u>Présents</u> : ALBE Jean-Luc, ESCANDE Renaud, GAUTHIER Joël, LEBEAU Irène, PIALOT Christian, MONNOT Michel (suppléant), THION Raymond (suppléant) <u>Procurations</u> : 0 <u>Absents</u> : REMOND Audrey, THION Jean-Claude (suppléant) <u>Secrétaire de séance</u> : ESCANDE Renaud	

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2022**

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 12 avril 2022 à l'approbation du Conseil Syndical.

Ce dernier est invité à faire savoir s'il a des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 12 avril 2022.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le Président,

Joël GAUTHIER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente.

**Procès-verbal de la séance du 12 avril 2022 à 10 heures 00**

L'An deux mille vingt-deux, le 12 avril à 10 heures, le Conseil du SIA de l'Espérou, dûment convoqué en date du 7 avril 2022, s'est réuni à la mairie de Valleraugue sous la présidence de Monsieur GAUTHIER Joël.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021
- Fixation des dates d'ouverture et de fermeture du camping de l'Espérou pour la saison 2022
- Création d'un emploi saisonnier au camping de l'Espérou pour la saison 2022
- Tarification camping été 2022
- Produits irrécouvrables budget principal
- Produits irrécouvrables budget annexe
- Approbation du compte de gestion 2021 budget principal et budget annexe
- Approbation du compte administratif 2021 budget principal et budget annexe
- Vote du budget primitif 2022 budget principal et budget annexe
- Questions diverses

Présents : ALBE Jean-Luc, ESCANDE Renaud, GAUTHIER Joël, LEBEAU Irène, PIALOT Christian, MONNOT Michel (suppléant)

Procurations : REMOND Audrey à Michel MONNOT

Absents : 0

Monsieur GAUTHIER Joël, président du SIA de l'Espérou, ouvre la séance à 10 heures et constate que le quorum est atteint.

En l'absence de Madame REMOND Audrey, secrétaire du bureau, le Président demande qui souhaite assurer le secrétariat de cette séance. Monsieur MONNOT Michel propose d'assurer cette tâche. Monsieur MONNOT Michel est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Après désignation du secrétaire de séance, le Conseil Syndical est invité à adopter l'ordre du jour. Monsieur le Président souhaite rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la suppression des tickets pour le camping de l'Espérou. Le Conseil Syndical adopte l'ordre du jour à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021**

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021 à l'approbation du Conseil Syndical. Ce dernier est invité à faire savoir s'il a des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021.

Le Conseil syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité  
DE VALIDER les tarifs proposés par le Président.

### **Produits irrécouvrables budget principal**

Monsieur le Président fait part au conseil d'un état de produits irrécouvrables établi par la trésorerie sur le budget principal.

Cet état arrêté à la date du 4 avril 2022 s'élève à la somme de 4 000 euros et concerne des créances relatives à des recouvrements de 2016.

Parmi ces créances irrécouvrables on distingue deux types :

- Les admissions en non-valeur : créances pour lesquelles, aucun recouvrement n'a pu être obtenue pour les motifs suivants : montant inférieur à un seuil de poursuite ou combinaison infructueuse d'actes
- Les créances éteintes : créances pour lesquelles il n'y aura jamais de recouvrement pour les motifs suivants : clôture insuffisante d'actif, règlement judiciaire, surendettement décision d'effacement de la dette

Madame la Trésorière demande que ces sommes soient admises en non-valeur et en créances éteintes et que les mandats soit établis pour régularisation.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- DE PRENDRE EN CHARGE les créances éteintes pour la somme de 4 000 euros.
- D'INSCRIRE les dépenses au budget primitif 2022 section de fonctionnement.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

### **Produits irrécouvrables budget annexe eau et assainissement**

Monsieur le Président fait part au conseil d'un état de produits irrécouvrables établi par la trésorerie sur le budget annexe eau et assainissement du syndicat intercommunal d'aménagement de l'Espérou.

Cet état arrêté à la date du 4 avril 2022 s'élève à la somme de 120.62 euros et concerne des créances relatives à des recouvrements de 2017 à 2020.

Parmi ces créances irrécouvrables on distingue deux types :

- Les admissions en non-valeur : créances pour lesquelles, aucun recouvrement n'a pu être obtenue pour les motifs suivants : montant inférieur à un seuil de poursuite ou combinaison infructueuse d'actes
- Les créances éteintes : créances pour lesquelles il n'y aura jamais de recouvrement pour les motifs suivants : clôture insuffisante d'actif, règlement judiciaire, surendettement décision d'effacement de la dette

Madame la Trésorière demande que ces sommes soient admises en non-valeur et en créances éteintes et que les mandats soit établis pour régularisation.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

libellé	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
résultat reporté		57 049,48
opérations de l'exercice	471 852,69	505 830,49
résultat de l'exercice		33 977,80
TOTAUX	471 852,69	562 879,97
RESULTAT DE CLOTURE		<b>91 027,28</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

libellé	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
résultat reporté	14 330,86	
opérations de l'exercice	202 042,98	384 669,55
résultat de l'exercice		182 626,57
TOTAUX	216 373,84	384 669,55
RESULTAT DE CLOTURE		<b>168 295,71</b>

#### BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

libellé	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
résultat reporté		160 768,68
opérations de l'exercice	105 205,10	111 142,95
résultat de l'exercice		5 937,85
TOTAUX	105 205,10	271 911,63
RESULTAT DE CLOTURE		<b>166 706,53</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

libellé	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
résultat reporté		326 982,90
opérations de l'exercice	57 405,67	45 651,77
résultat de l'exercice		-11 753,90
TOTAUX	57 405,67	372 634,67
RESULTAT DE CLOTURE		<b>315 229,00</b>

Le Président, s'étant retiré pour ne pas prendre part au vote, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Madame LEBEAU Irène, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

libellé	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
résultat reporté		315 229,00
opérations de l'exercice	644 385,00	329 156,00
<b>TOTAUX</b>	<b>644 385,00</b>	<b>644 385,00</b>

#### Suppression des tickets pour le camping de l'Espérou

Monsieur le Président fait part au conseil syndical de la difficulté de gestion des tickets de camping par les régisseurs, le service comptable du SIA et le comptable du trésor public.

Madame la Trésorière conseille de supprimer les tickets de camping et de les remplacer par un journal à souche de recettes.

Considérant la nécessité de la décision proposée, le Conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'ABANDONNER l'utilisation des tickets du camping.
- D'UTILISER un journal à souche pour encaisser les recettes du camping.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

\*\*\*\*\*

#### Questions diverses

Des devis ont été demandés concernant les illuminations et les fontaines.  
La tarification des raccordements des compteurs doit être revue.

Monsieur le Président clôt les débats, remercie les membres présents, les invite à signer le procès-verbal et lève la séance à 12 heures 15.